

En bac pro, et après ?

Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne

Synthèse

Le CESER propose avec cette étude une approche nouvelle et approfondie des parcours des jeunes de la voie professionnelle en Bretagne, depuis la construction de leur orientation en bac professionnel jusqu'aux débouchés post-bac, qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle directe ou d'une poursuite d'études.

Pour cela, il a souhaité donner la parole aux jeunes eux-mêmes et s'est rendu dans plusieurs lycées professionnels, situés dans différents territoires, pour aller à leur rencontre individuellement, mais aussi en classes entières, et pour échanger avec les équipes éducatives et les équipes de direction. Les témoignages ainsi collectés guident les analyses contenues dans l'étude et sont, tout au long du rapport, présentés en complément des données statistiques. L'objectif de cette double analyse est de formuler à l'attention du Conseil régional de Bretagne, dans le champ de ses compétences et des politiques emploi-formation, des préconisations pour mieux accompagner les jeunes de la voie professionnelle dans leur parcours.

Le baccalauréat professionnel comme le CAP revêtent une importance particulière pour les politiques « emploi-formation » car s'ils sanctionnent un parcours scolaire, ils constituent aussi les premiers niveaux de qualification en emploi. **Les jeunes qui préparent un bac professionnel peuvent le faire en apprentissage ou sous statut scolaire, mais la part de l'apprentissage est faible** : 9 jeunes sur 10 le font par la voie scolaire, et par conséquent dans un lycée.

La question des lycées professionnels intéresse l'Education nationale mais aussi la Région car elle y assume des compétences essentielles (bâti, accueil, hébergement, entretien général et technique, équipements, restauration, maintenance informatique, accompagnement de projets pédagogiques) et y emploie plus de 2 100 agents. En plus de compétences à l'égard des lycées, la Région a en charge l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. A cela s'ajoute, depuis la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, une nouvelle mission qui consiste à organiser « *des actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.* » Cette mission se concrétise notamment par l'élaboration de la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions et, en lien avec les services de l'Etat, la diffusion de l'information et sa mise à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur.

La présente synthèse rend compte des principales conclusions de ce travail, en termes de constats, d'analyses et de préconisations. Elle ne reprend pas tous les éléments du rapport, et en particulier les nombreuses statistiques dont certaines sont issues d'une exploitation inédite des données publiques de la plateforme Parcoursup, ni les témoignages, extrêmement riches et partiellement retranscrits dans l'étude, des élèves que nous avons rencontrés. Les personnes intéressées les trouveront dans le rapport complet qui est d'accès public sur le site du CESER.

1. Le bac professionnel au niveau national et en Bretagne

1.1. Historique du bac professionnel

Le bac professionnel est un diplôme relativement récent. Il a été créé en 1985 pour répondre au projet d'élever le niveau de qualification de la population et sa mise en place a coïncidé avec l'ambition du gouvernement d'amener 80% des jeunes d'une classe d'âge au niveau du bac à l'horizon 2000. En tant que nouveau diplôme, il a rencontré un certain succès puisque le nombre de jeunes préparant un bac professionnel en lycée s'élevait en France à 1 300 en 1987 (au lendemain de sa création), puis à 162 480 en 1995 (au bout de dix ans d'existence) et à 522 986 en 2019.

En 35 ans, il a aussi connu plusieurs réformes. D'abord préparé en deux ans après un BEP ou un CAP, il est ensuite un diplôme préparé en 3 ans directement après la 3^e. Puis, en 2018, les formations en 2^{de} professionnelle sont regroupées en « familles de métiers » pour permettre une spécialisation plus progressive et d'autres adaptations interviennent pour mieux préparer les élèves à la réussite dans le monde professionnel et dans l'enseignement supérieur.

Initialement, le bac professionnel visait à préparer les jeunes à une insertion professionnelle directe, mais par la suite, la poursuite d'études a été affirmée comme l'une de ses deux finalités. Trente ans après sa création, l'ambition du gouvernement est de continuer à élever le niveau de formation des jeunes et à cet effet il fixe pour nouvel objectif de conduire 60% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 42% en 2015). En 2013, la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche anticipe en prévoyant des quotas de places dans les sections de technicien supérieur (STS) pour les bacheliers professionnels alors que les STS accueillaient majoritairement jusque-là des bacheliers généraux et technologiques.

1.2. Les caractéristiques et les effectifs du bac professionnel

En Bretagne, à la rentrée 2019, selon les données du rectorat, les lycéen-ne-s préparant un bac professionnel dans un lycée de l'Education nationale, public ou privé sous contrat, représentaient 24 619 jeunes, soit 23,5% des lycéen-nes préparant un bac. Ce pourcentage, stable depuis au moins 4 ans, est en réalité sous-estimé car il ne comprend ni les bacs professionnels de l'enseignement agricole (7 533 élèves, y compris le privé par alternance), ni ceux de l'enseignement maritime (494 élèves). Si on les comptabilise, cela porte le total à plus de 32 000 jeunes. On note au passage une difficulté à disposer de statistiques exhaustives.

A titre de comparaison, en 2019-2020, le nombre d'apprentis en Bretagne préparant un diplôme de même niveau, c'est-à-dire de niveau IV, s'élevait à 5 703.

Quelques caractéristiques générales du bac professionnel sont à relever :

- Plus de 80 bacs professionnels ont été créés en 35 ans ;
- Au niveau national, 41,6% de lycéen-ne-s professionnel-le-s préparent un bac dans le secteur de la production et 58,4 % dans celui des services. ;
- Les filles sont moins nombreuses que les garçons et elles sont très concentrées dans un nombre limité de spécialités ;
- Les élèves préparant un bac professionnel sont davantage issus d'un milieu modeste que les élèves des filières générales et technologiques. Cette surreprésentation est plus accentuée dans les établissements publics que dans les établissements privés ;

Des caractéristiques du bac professionnel en Bretagne peuvent également être notées :

- A la rentrée 2018, l'académie de Rennes compte 190 lycées, publics et privés sous contrat, hors les enseignements agricole et maritime : un lycée sur deux propose un enseignement professionnel ;
- La forte présence de l'enseignement privé est une caractéristique bien connue du système éducatif breton. Hors enseignement agricole, le privé scolarise 42% des élèves du second degré (collèges et lycées) contre 22% au niveau national (métropole). Cette plus forte présence du privé se retrouve dans la voie professionnelle (41% en Bretagne contre 35% en moyenne nationale). L'enseignement agricole, très présent dans la région, renforce cette caractéristique : un peu plus de 80% des élèves y sont scolarisés dans le privé ;
- Les lycées professionnels sont en moyenne plus petits que les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ; en Bretagne ils scolarisent en moyenne 310 élèves contre 750 élèves pour les LEGT. Mais ceci ne tient pas compte, encore une fois, des établissements d'enseignement agricole (en moyenne 180 élèves), ni des lycées maritimes (en moyenne moins de 200 élèves). On notera que l'écart de taille entre établissements publics et privés est moins important dans la région qu'en moyenne nationale ;
- Le maillage des lycées professionnel publics et privés sous contrat (+ les Maisons familiales et rurales) est dense, avec une plus forte concentration sur le littoral et dans les plus grandes villes. Certains établissements privés sont de petites tailles et localisés dans des petites communes car ils ont été créés à partir d'initiatives locales par des fondateurs catholiques ou laïques. L'implantation et la construction des lycées professionnels publics, qui sont de la compétence des régions depuis 1983, ont davantage obéi à une logique globale d'aménagement du territoire ;
- En dépit de la densité du maillage, selon une étude de l'Insee, les élèves des lycées professionnels (LP) parcourent en moyenne une distance lycée-domicile plus importante en Bretagne : 73,7% y parcourent une distance de plus de 10 km contre 56,1% en moyenne nationale (métropole) ;
- En Bretagne, les élèves des LP sont également plus éloignés de leur lycée que les élèves des LEGT (51% des élèves des LEGT parcourent plus de 10 km) ;
- Parmi les autres caractéristiques régionales, on peut rappeler que l'académie est toujours en bonne position dans les classements régionaux en termes de réussite au bac, qu'il s'agisse du bac général, technologique ou professionnel. En 2019, 88,4% des candidats ont obtenu le bac professionnel en Bretagne, contre 82,3% en moyenne nationale. Comme dans les autres voies, les filles ont un meilleur taux de réussite que les garçons (91,4% contre 86,6%).

2. L'orientation en bac professionnel, puis l'accompagnement des jeunes dans leur parcours

2.1. L'orientation à la fin de la 3^e ou de la 2^{de} générale ou technologique

L'orientation des jeunes, relève de trois logiques avec des objectifs distincts :

- Le processus de construction du projet d'un adolescent ou d'une adolescente et les différents éléments de contexte dans lequel celui-ci est construit ;
- La procédure d'orientation où la décision du conseil de classe confronte le projet de l'élève au regard porté par l'institution sur son parcours scolaire, ses possibilités, sa motivation etc. ;
- La procédure d'affectation qui confronte les demandes formulées par l'élève aux « capacités d'accueil » dans les établissements.

Elle est, par ailleurs, soumise à l'influence de nombreux facteurs : l'âge, le sexe, l'estime de soi, le niveau scolaire, l'origine sociale, l'implication des familles dans l'orientation. Certains facteurs extérieurs comme le type de territoire (urbain/rural) ou les caractéristiques de l'académie pèsent également sur les orientations.

2.2. Les taux d'orientation en voie professionnelle en Bretagne

En Bretagne, en 2020, **31,3% des élèves issu-e-s d'une 3^e générale dans un collège public de l'académie ont demandé une orientation dans la voie professionnelle** (en 2^{de} professionnelle ou en première année de CAP) et la part des élèves orientés en voie professionnelle a été de 32,2%, ce qui situe la région dans la moyenne nationale (32,1%). Il existe une différence avec la moyenne nationale si l'on ne retient que le bac professionnel (sans le CAP) : le taux de décision s'élève alors à 25,4% dans l'académie contre 24,3% en moyenne nationale. On notera par ailleurs que ce taux est nettement plus élevé pour les garçons (29,7%) que pour les filles (21,1%).

Les disparités entre académies sont régulièrement mises en évidence, et c'est une variable significative en matière d'orientation, tout particulièrement dans le cas des élèves qui présentent des difficultés scolaires. A chaque fois, **l'académie de Rennes ressort comme une académie sélective.**

En Bretagne, des disparités d'orientation existent entre départements (l'Ille-et-Vilaine se distinguant par un taux d'orientation en voie professionnelle plus faible) mais surtout entre bassins d'éducation et de formation (BEF) de l'Education nationale. Ainsi, pour le public, dans le « BEF 22 Est » (de Quintin à Dinan et de Erquy à Loudéac), le taux de décision d'orientation vers la 2^{de} professionnelle après la 3^e générale est supérieur de 11,4 points à celui du « BEF 35 Rennes » (32,1 % contre 20,7 %). Mais l'écart est aussi de plus de 8 points entre ce dernier et le « BEF 56 Ouest » (secteur de Lorient-Quimperlé et de Scaër-Pontivy).

Les possibilités d'être affecté selon l'orientation choisie sont variables, notamment en fonction des bacs professionnels demandés, certains étant difficiles à obtenir alors que d'autres ne font pas le plein. En 2020, en Bretagne, le nombre de places en 2^{de} professionnelle publique s'élevait à 5 639 alors que 6 284 élèves avaient demandé cette orientation en premier vœu. 86% des candidats ont obtenu satisfaction mais les données du rectorat ne permettent pas de savoir combien ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu¹.

2.3. Quatre « profils » de parcours identifiés à partir des entretiens

Les 86 élèves que nous avons rencontré-e-s nous ont parlé de leur parcours, de leurs choix d'orientation et de l'accompagnement dont ils-elles ont bénéficié. Le travail d'analyse de ces entretiens a conduit à identifier quatre « profils-types » de parcours. Précisons que les élèves rencontré-e-s étaient tous en dernière année d'études, ils étaient arrivés au bout de leur parcours de lycéens. Les profils n'intègrent donc aucun élève ayant quitté la voie professionnelle pour une autre voie ou ayant décroché en cours de formation.

Les profils montrent qu'il n'y a pas une façon unique de réussir dans la voie professionnelle.

Ainsi, les jeunes du **profil 1** ont choisi leur formation avec l'objectif d'exercer un métier auquel elle prépare. Certain-e-s disent qu'ils-elles ont « toujours voulu faire cela » car le métier visé correspond à une passion, un centre d'intérêt ou à ce qu'ils-elles connaissent dans leur environnement familial.

Les élèves du **profil 2** se sont engagé-e-s dans la formation sans en connaître précisément les objectifs et les débouchés. Ils-elles ne visaient pas un métier en particulier. Certain-e-s ont surtout cherché à éviter la voie générale, pour des raisons variables selon les cas. Malgré les incertitudes de départ, ils-elles ont réussi dans cette formation et certain-e-s souhaitent poursuivre dans la même voie après le bac. Pour eux-elles, la voie professionnelle sous statut scolaire a présenté un net avantage par rapport à l'apprentissage car elle leur a permis de tester différents métiers grâce aux enseignements professionnels et à des stages diversifiés (à la différence de l'apprentissage, les lieux des stages en bac professionnel peuvent varier au cours des 3 ans de formation).

¹ Nous ne disposons pas de données équivalentes pour le privé.

Les jeunes du **profil 3** ont pour objectif de décrocher un bac qui leur permettra de faire ensuite autre chose. Certain·e·s ambitionnent de passer un concours, d'autres de poursuivre par une formation qui nécessite d'avoir un bac (n'importe lequel), d'autres enfin souhaitent travailler directement après le bac.

Les jeunes du **profil 4** n'ont pas choisi la voie professionnelle ou un bac en particulier à l'issue de la 3^e. Leur parcours est constitué d'essais et parfois d'erreurs d'orientation. Ces élèves ont essayé des choses qui n'ont pas marché mais une fois dans cette formation, ils ont commencé à construire un projet professionnel. La voie professionnelle sous statut scolaire, dans la plupart des cas, leur a permis de s'extraire d'une situation qui aurait pu les conduire à décrocher.

2.4. Les déterminants des choix et les moyens de s'informer des jeunes

L'analyse des entretiens a aussi porté sur les déterminants des choix et sur les moyens de s'informer.

L'information sur les formations et les métiers participe de la construction du choix mais ce n'est pas le seul déterminant. Les témoignages font apparaître d'autres déterminants qui sont dans l'ordre : la famille, les résultats scolaires ou le rapport à la scolarité, une pratique personnelle, un centre d'intérêt ou une activité de loisirs pratiquée au sein de la famille, les enseignants, la distance entre le domicile et le futur lycée avec la question de l'internat, la réputation du lycée ou de la spécialité, l'affectation, la formation antérieure, les copains et les pairs, le coût des études, et parfois la présence d'une section sportive dans le lycée.

S'agissant de leurs moyens de s'informer, les élèves ont mentionné diverses sources. Les Journées portes ouvertes des établissements sont le moyen le plus fréquemment cité. Arrive ensuite Internet, mais **les informations sur Internet ne viennent souvent qu'en complément et la façon dont elles sont recherchées est rarement experte**. Les sites dédiés à l'orientation sont très peu cités par les jeunes. Après Internet, sont mentionnés les échanges avec les professeurs et les conseillères d'orientation, les stages d'observation en 3^e et les mini-stages organisés par les lycées professionnels pour permettre à des collégien·ne·s de découvrir une formation pendant deux ou trois jours. Les stages agissent sur les élèves comme les Journées portes ouvertes : dans les deux cas il s'agit d'une expérience directe. Enfin la famille et l'entourage familial, qui jouent un rôle très important dans la détermination des choix, jouent aussi un rôle important dans la recherche d'informations.

Les entretiens soulignent à quel point l'accompagnement des jeunes est essentiel, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, pas anodin dans la voie professionnelle (encadré ci-après).

FOCUS SUR LE DECROCHAGE

A propos du décrochage scolaire, l'observatoire régional relève qu'en 2018-2019, sur 2793 jeunes « décrocheurs » dans l'académie, 1000 étaient issus d'un bac professionnel. Le plus grand nombre avaient décroché en terminale (457). Ces 1000 jeunes pouvaient être en emploi (404), ou suivre une formation continue (53), ou n'être ni en emploi ni en formation mais accompagnés par une Mission locale, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire ou la Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (423). D'autres, enfin, n'étaient ni en emploi ni en formation et de surcroît non accompagnés (120).

Certains avaient quitté la formation pour une insertion professionnelle rapide, mais d'autres causes peuvent être évoquées comme la grande difficulté scolaire, les difficultés sociales et financières, les accidents de la vie, l'affectation dans une formation non choisie.

S'agissant des effets de la crise sanitaire sur le décrochage scolaire, les éléments statistiques manquent encore mais les entretiens que nous avons réalisés permettent d'en identifier quelques-uns : difficultés à suivre les enseignements professionnels peu transposables pendant le confinement, difficultés avec les stages (conditions de travail particulières, secteurs en difficulté), etc.

3. Après le bac professionnel : insertion directe ou poursuite d'études ?

3.1. L'insertion professionnelle directe après le bac professionnel...

L'une des finalités du bac professionnel étant, par la formation à un métier, l'insertion sur le marché du travail, les élèves se voient proposer en année de terminale, au choix, un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat pour se préparer à l'entrée dans l'emploi ou un module de poursuite d'études.

La part des bacheliers qui ne poursuivent pas leurs études à la rentrée qui suit l'obtention du bac est, logiquement, nettement plus élevée dans la voie professionnelle (37%) que dans la voie générale (3%) ou technologique (9%) (les chiffres sont en données nationales). Lorsqu'ils ne poursuivent pas d'études, les bacheliers professionnels sont 54% à occuper un emploi au cours de l'année qui suit l'obtention du bac (données nationales).

Les taux d'insertion après le bac professionnel, variables selon la spécialité du bac (et notamment plus élevée dans la production que dans les services), sont toujours meilleurs pour les sortants diplômés. Et ils augmentent avec le niveau de diplôme : à 6 mois, ils sont plus élevés avec un BTS qu'avec un bac professionnel et plus élevés avec un bac professionnel qu'avec un CAP.

En Bretagne, le taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une dernière année de formation professionnelle est plus élevé (49%) qu'en moyenne nationale (39%), ce qui est corrélé aux données du chômage.

Dans l'étude du CESER, l'accent a été mis sur les poursuites d'études plutôt que sur l'insertion car le développement des poursuites d'études est un objectif du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022. En Bretagne, en effet, les autorités académiques, la Région et les partenaires sociaux se sont fixés pour objectif, à travers ce contrat, de : « *Conforter l'articulation entre l'enseignement secondaire professionnel et l'enseignement supérieur (...) dans une logique de parcours du bac-3 à bac+3 et, plus globalement dans une ambition d'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à bac +5* ».

On notera également que sur les 71 bacheliers et bachelières arrivées en terminale que nous avons interrogé-e-s, seulement 8 envisageaient de travailler immédiatement après l'obtention de leur bac. Leurs motivations sont variées mais la question des moyens financiers est souvent revenue.

3.2. ... ou la poursuite d'études

A partir des interviews menées avec les jeunes que nous avons rencontrés dans les lycées, quelques éléments sont à souligner concernant les projets de poursuite d'études et les moyens de s'informer pour le post-bac.

- Des moyens de s'informer sur les poursuites d'études jugés globalement insuffisants

Même si nous avons constaté que les différences de profils qui avaient marqué leur entrée au lycée professionnel continuaient de jouer dans leurs choix d'orientation post-bac, globalement la façon dont les jeunes abordent leur orientation à ce moment-là n'est plus la même que lors du passage de la 3^e au lycée.

Concernant les moyens de s'informer, ils ne citent plus en priorité les Journées portes ouvertes puis Internet, les professeurs et les conseiller-ère-s d'orientation, mais en premier lieu leurs professeurs, puis la famille, la plateforme Parcoursup, les professionnels rencontrés à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel (stages), les copains et les pairs...

Plusieurs élèves interviewés ont déploré de ne pas avoir eu toutes les informations nécessaires sur les possibilités d'études post-bac ou post-BTS, en particulier celles qui existent en dehors de leur lycée d'origine. Ils trouvaient aussi

que les présentations dont ils ont bénéficié dans leur lycée au titre de l'accompagnement au parcours avec des intervenants extérieurs ne répondent pas toujours à leurs besoins.

- Des intentions de poursuites d'études majoritairement orientées vers le BTS

La majorité des élèves désireux de poursuivre dans l'enseignement supérieur (40 sur 71) aspiraient à préparer un brevet de technicien supérieur (BTS). Le BTS est considéré comme une orientation « naturelle » pour les bachelier·ère·s de la voie professionnelle. Les autres souhaitaient préparer le diplôme d'un Institut de soins infirmiers (IFSI) ou d'un Institut de formation d'aides-soignants (IFAS), un diplôme universitaire technologique (DUT), un brevet professionnel en apprentissage, le diplôme de l'Ecole Boule ou un diplôme des Beaux-Arts, une mention complémentaire, une formation complémentaire d'initiative locale, une licence universitaire, un CAP, etc. Une proportion non négligeable envisageait d'intégrer une formation militaire (12 élèves dont 5 pour la gendarmerie).

La grande majorité des lycéen·ne·s que nous avons interrogé·e·s ont intégré l'idée selon laquelle le bac professionnel permet des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. Mais qu'en est-il exactement de ces poursuites d'études en Bretagne ?

En 2019, selon le rectorat, 74,6% des élèves inscrit·e·s en terminale professionnelle ont confirmé au moins un vœu dans Parcoursup qui est la plateforme obligée de dépôt des demandes d'inscription en première année de l'enseignement supérieur. 88% des vœux confirmés concernaient une inscription dans une Section de technicien supérieur (STS) pour préparer un BTS.

Pour mesurer le poids relatif des bachelier·ère·s professionnel·le·s dans les différentes filières de poursuites d'études, nous avons exploité des données de Parcoursup, qui sont libres d'accès et disponibles pour les années 2018 à 2020.

- Les statistiques de poursuites d'études des bachelier·ère·s professionnel·le·s en Bretagne

En Bretagne, en 2019, plus de 3 100 nouveaux bachelier·ère·s professionnel·le·s ont été admises dans une filière de l'enseignement supérieur : 2 432 dans une STS, 427 à l'université (405 en licence générale et 22 en PACES), 34 dans un IFSI, 25 dans un IUT, 7 dans un établissement de formation en travail social (EFTS), et 182 dans une autre formation supérieure.

Ils représentaient 41,5% des nouveaux bacheliers admis en STS (ou BTS). Mais ce pourcentage varie en fonction des spécialités, du statut des établissements (privés ou publics) et du secteur. Il est notamment plus faible dans les services, alors même que c'est dans les services que les bacheliers professionnels, et surtout les bachelières, sont les plus nombreux.

En 2013, la « loi Fioraso » a introduit plusieurs dispositions pour favoriser l'accès des bachelier·ère·s professionnel·le·s à l'enseignement supérieur, et notamment des quotas en STS. En Bretagne, ces dispositions ont été complétées par une expérimentation menée depuis 2017. Celle-ci a eu un effet visible sur le niveau des propositions d'admission puisque la part des bachelier·ère·s professionnel·le·s admises en STS est passée (pour les deux réseaux) de 31,4% en 2017 à 36,5% en 2019. Qu'il s'agisse du réseau public ou privé, les quotas ont été généralement atteints, voire même quelquefois largement dépassés. Quelques spécialités cependant peinent à les atteindre. Dans le classement des régions en fonction du pourcentage de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers admis en BTS, la Bretagne se situe dans la fourchette haute en 2019 et 2020. Cependant, **depuis 2018, leur nombre a en réalité peu augmenté** (seulement 35 de plus).

Tous les bachelier·ère·s professionnel·le·s intégrant un BTS ne vont pas jusqu'au bout de leur cursus. Selon une étude nationale, sur une centaine de jeunes ayant obtenu leur bac en 2014, 2015 ou 2016 et ayant intégré une STS l'année suivant l'obtention de leur bac, 49 ont obtenu un BTS en 2 ans.

Les taux de réussite sont moins élevés à l'université et ces bacheliers et bachelières ne bénéficient d'aucun accompagnement spécifique, à l'exception du diplôme universitaire *Rebond*.

La licence professionnelle est devenue une voie de poursuite possible pour les bachelier-ère-s professionnel-le-s après un BTS. A l'Université de Rennes 2, par exemple, leur part dans les licences professionnelles est passée de 3-4% avant 2014 à 13% en 2019 (29 étudiants en 2019).

Ainsi les poursuites d'études des bachelier-ère-s professionnel-le-s en BTS ont progressé à la fois dans les faits et dans les représentations des élèves, des familles et des enseignants. En revanche, cela reste difficile pour l'après-BTS. Or l'ambition inscrite dans le CPRDFOP 2017-2022 est plus large que la seule poursuite en BTS pour ces bachelier-ère-s. D'autres chantiers pourraient par conséquent être ouverts à l'avenir pour continuer d'accroître la part des diplômé-e-s de niveau bac+3 dans la population bretonne.

4. La voie professionnelle en lycées, au cœur de la relation Ecole-milieux professionnels

Le monde économique est **un partenaire de première importance pour l'enseignement professionnel initial**, à plus d'un titre : information sur les métiers, élaboration des diplômes professionnels, périodes de formation en milieu professionnel pour les élèves, stages d'immersion en entreprise pour les enseignants, etc. Les échanges existent à différents niveaux.

4.1. Des échanges au niveau de chaque lycée, des partenariats au niveau académique

Chaque lycée professionnel noue des relations avec les milieux professionnels de son environnement : les entreprises, les collectivités territoriales, les services publics, les associations. Ces partenariats locaux sont une dimension essentielle du fonctionnement de ces lycées : ils permettent l'organisation de visites d'entreprises, l'intervention de professionnels auprès des élèves, la participation d'entreprises aux dotations en équipements, la mise à disposition par les lycées de salles ou d'équipements, des actions de sponsoring, les opérations de collecte de la taxe d'apprentissage, la participation des professionnels aux jurys d'examens et l'organisation des stages.

A l'échelle académique, le rectorat noue des partenariats, formalisés dans des conventions ou accords de coopération, avec des organisations professionnelles et des associations à vocation éducative. Ces partenariats couvrent de nombreux secteurs: la métallurgie, le bâtiment, la coiffure, les travaux publics, l'agro-alimentaire, la marine nationale, le secteur bancaire, etc. Sur cette base, la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat construit chaque année un programme d'actions « Ecole-Entreprise », proposé avec un calendrier à tous les lycées et collèges publics et privés sous contrat (à l'exception des établissements qui dépendent du ministère de l'Agriculture ou du ministère de la Mer). Depuis 2021, ce programme fait partie de la convention entre l'Etat et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de leurs compétences respectives en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis. Les actions concernées visent à développer chez les élèves et/ou les enseignants, d'une part, la compréhension du monde économique et professionnel et, d'autre part, le sens de l'engagement et l'esprit d'entreprendre (on peut citer, par exemple, *La semaine de l'industrie*, *Les coulisses du bâtiment*, *Mon ESS à l'école*, *Une entreprise dans votre lycée*, la *Mention régionale création d'entreprise*, *Témoignages d'entrepreneur-e-s*, *La semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin*, *Je filme le métier qui me plait*, etc.).

4.2. Des échanges dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, des Lycées des métiers, des Campus des métiers et des qualifications...

La Région Bretagne joue un rôle important dans plusieurs de ces actions en qualité de partenaire mais elle déploie aussi des actions spécifiques : élaboration des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation avec

l'Etat et les branches professionnelles, organisation des *Olympiades des métiers*, aide à la recherche de stages sur la plateforme Web IDEO (nom du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle coordonné par la Région).

Les relations entre lycées professionnels et milieux professionnels s'illustrent également à travers les labels *Lycées des métiers* et *Campus des métiers et des qualifications*, voire des campus non labellisés. En Bretagne, la moitié des lycées professionnels sont labellisés « *Lycées des métiers* », un label dont la délivrance suppose l'existence d'un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion. Il existe, par ailleurs, quatre *Campus des métiers et des qualifications*, centrés sur des filières à fort enjeu économique régional (*Numérique et photonique, Industries de la mer, Bâtiment durable, Filière alimentaire*)². Ces *Campus* sont des réseaux d'établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs.

4.3. Un enjeu essentiel, les périodes de formation en milieu professionnel

Un enjeu essentiel des relations « Ecole-Entreprises » sont **les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP plus communément appelées « stages ») que les élèves des lycées professionnels doivent réaliser (22 semaines au total)**. Ces périodes peuvent se dérouler dans des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, des administrations, des collectivités territoriales, des associations, des organismes divers, sans oublier les établissements de formation. Elles sont obligatoires, évaluées et constitutives de la formation des élèves qui préparent un bac professionnel. Or **les entretiens et les auditions ont souligné les difficultés auxquelles sont régulièrement confrontés les équipes pédagogiques et les élèves pour trouver des lieux de stages**, en dépit des listings d'entreprises entretenus par les établissements. Selon un rapport d'une Inspection générale³, les principales difficultés sont constituées en premier lieu par la faible mobilité des élèves. Viennent ensuite les difficultés liées à l'environnement socio-économique, aux problèmes financiers des élèves, à leur âge, au genre, à l'origine sociale, au handicap et aux trop faibles compétences sociales. Ce rapport confirme aussi, comme nous l'avons constaté, que les établissements et les équipes pédagogiques mobilisent leurs propres moyens ou ressources pour trouver des lieux de stages, que les élèves et leurs familles sont également mis à contribution mais aussi que ce n'est pas le cas des réseaux et dispositifs tels que les *Lycées des métiers* ou *Campus des métiers et des qualifications* (presque jamais mobilisés), et que ni les enseignants, ni les élèves ne prospectent en direction d'événements professionnels comme les salons ou forums.

Les élèves interviewés ont témoigné de **l'extrême diversité des pratiques en matière de périodes de formation en milieu professionnel**, de l'importance du rôle des tuteurs et tutrices, du fait que l'articulation entre la formation au lycée et les périodes en milieu professionnel n'est pas toujours évidente, ainsi que de leurs difficultés, *a fortiori* quand ils-elles sont mineur-e-s, pour trouver des lieux de stage adaptés et diversifiés. Aussi peut-on s'interroger : les milieux professionnels sont-ils suffisamment mobilisés sur cette question ? de même que les branches professionnelles dont certaines déploient par ailleurs des moyens pour faire connaître auprès des jeunes les métiers qui peinent à recruter ?

5. L'offre de l'offre de formation professionnelle initiale : une mise en cohérence nécessaire mais complexe

En Bretagne, les bassins d'éducation et de formation (BEF) de l'Education nationale sont des organisations infra-départementales définies pour l'animation et la cohérence de l'action pédagogique. Chacun de ces bassins est ainsi

² A ces quatre Campus labellisés s'ajoutent un campus situé en Bretagne et Pays de la Loire dans le domaine de l'aéronautique et un projet de nouveau campus dédié à l'éducation artistique et culturelle.

³ IGÉSR, *La qualité de formation durant les périodes de formation en milieu professionnel*, janvier 2021.

« le cadre privilégié de la réflexion, des échanges, de la coopération entre les écoles, collèges et lycées d'un territoire donné ». Les BEF offrent aussi un cadre pour le développement des partenariats, notamment avec le milieu économique local. Juste avant la crise liée à la pandémie de Covid-19, le rectorat a cherché à mettre en place des comités locaux Ecole-Entreprise, adossés à ces bassins. Ces comités ont vocation à constituer des lieux d'échanges et de ressources entre les établissements scolaires et les entreprises, sur la relation emplois-métiers-formations.

Il existe, par ailleurs, depuis 2016, au niveau infra-départemental, des commissions territoriales emploi-formation (CTEF) réunissant l'Etat, la Région et les partenaires sociaux (voire d'autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Pôle emploi, les Missions locales, Cap emploi, les chambres consulaires...). Ces CTEF sont un outil de gouvernance pour assurer la cohérence des actions dans le domaine de l'emploi et de la formation. Il s'agit, selon la Région, d'un « *cadre de concertation territoriale privilégié pour élaborer les stratégies conjointes sur la base de diagnostics partagés* ».

Par ailleurs, depuis janvier 2019, la Région et l'Etat marquent, au travers d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles, leur volonté conjointe de concourir à l'identification des enjeux en matière d'emplois et de compétences des différents secteurs économiques afin d'y apporter, de manière coordonnée, des réponses adaptées. C'est ainsi que plusieurs contrats emploi-formation-compétences-orientation ont été signés, qui définissent des orientations pour une offre de formation adaptée et complémentaire, impliquant la mobilisation coordonnée des différentes voies de formation.

Le CESER tient à souligner que les différents périmètres d'action publique ne se recoupant pas, cela complique le travail d'analyse qui doit permettre d'élaborer des diagnostics partagés, et de planifier l'évolution des formations... Mais surtout le CESER note que, jusqu'à présent, la formation initiale en lycée professionnel est peu présente dans les contrats emploi-compétences-formation-orientation, et qu'elle l'est encore moins dans les réflexions au sein des CTEF. Cette prise en compte représente un enjeu, ce que soulignent certaines préconisations de l'étude.

6. Préconisations

Nous n'avons retenu dans cette synthèse que les principales préconisations dégagées au terme de l'étude. Elles sont regroupées autour de 7 grandes thématiques.

6.1. Développer la mixité filles-garçons dans les filières du baccalauréat professionnel

L'étude montre que **de nombreuses spécialités du bac professionnel sont des formations non-mixtes** car elles comptent moins de 30% et jusqu'à 0% de filles ou de garçons. Ainsi les garçons sont très minoritaires dans des spécialités telles que les bacs professionnels *accompagnement, soins et services à la personne* ou *services aux personnes et aux territoires*, tandis que les filles sont très minoritaires dans les secteurs de la production et pratiquement absentes de 14 des 36 spécialités de la production où les effectifs des garçons ne sont pas négligeables : *aéronautique option systèmes, maintenance nautique, maintenance des matériels agricoles, maintenance des véhicules option motorcycle, plastique et composite, technicien-ne du froid, géomètre topographe*, etc. On relève, de plus, que les filles sont très peu présentes, pour ne pas dire absentes, dans des formations liées aux évolutions numériques ou à la transition environnementale (9 filles contre 240 garçons en 2^{de} professionnelle dans la spécialité *systèmes numériques* à la rentrée 2020).

La même absence de mixité s'observe dans des formations de l'enseignement agricole : production agricole, gestion et maîtrise de l'eau, forêt, travaux paysagers, élevage canin, et dans les formations de l'enseignement maritime (actuellement 5% de filles dans les 4 lycées professionnels maritimes en Bretagne et 6,5% dans l'ensemble des 12 lycées professionnels maritimes en France).

Ces différences révèlent des inégalités, actuelles et à venir, pour les jeunes et les futurs adultes. Elles ne peuvent pas s'expliquer par la notion de libre choix car « *sans mixité, la liberté de choix d'un métier n'est que formelle du fait*

de la puissance des mécanismes de reproduction qui empêchent filles et garçons à se projeter dans des métiers perçus comme convenant prioritairement, voire exclusivement, soit aux hommes, soit aux femmes »⁴.

Le CESER invite donc à une mobilisation plus forte de l'ensemble des acteurs (Etat, Région Bretagne, branches professionnelles, etc.) dans la mise en œuvre de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024 pour parvenir à une plus grande mixité dans les formations professionnelles.

Il préconise également les actions suivantes :

- Aller systématiquement à l'encontre des stéréotypes de genre dans les descriptifs et les visuels des métiers et des formations ;
- Coordonner et mutualiser dans le cadre de l'espace numérique de travail *Toutatice* (outil qui dépend du rectorat et bénéficie d'un financement de la Région) et du service public d'information et d'aide à l'orientation IDEO, les outils et ressources existants sur la mixité filles-garçons, et aider à leur appropriation et utilisation par les équipes éducatives (référents égalité, etc.), les jeunes et leurs familles ainsi que les milieux professionnels et notamment les tuteurs et tutrices qui encadrent des stagiaires ;
- Elaborer au niveau régional un label « égalité-mixité » pour les lycées professionnels qui auraient engagé des démarches en ce sens ;
- Inciter et aider les lycées professionnels d'une part à analyser les causes qui font que des jeunes filles engagées dans des filières traditionnellement masculines abandonnent leur formation, et d'autre part à lever les freins identifiés ;
- Dans le cadre des contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, travailler la question de l'accueil des jeunes filles en entreprise, analyser les freins et les leviers, prévoir de former les tuteurs et tutrices et prévoir un financement public pour aider les entreprises à mettre en place les équipements nécessaires pour cet accueil (vestiaires, équipements de port de charge, etc.).

6.2. Rendre effectif un droit au changement d'orientation et fluidifier les parcours des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle

Les entretiens le montrent, les profils des jeunes entrant dans la voie professionnelle et leurs motivations de départ diffèrent : tous les élèves n'ont pas un projet professionnel précis, ni une « vocation » pour un métier et une partie d'entre eux-elles arrivent en lycée professionnel en se sentant plus ou moins éloigné·e·s des « attendus scolaires ». Leurs motivations peuvent changer au long des trois années du bac professionnel et cela d'autant plus, qu'ils-elles étaient très jeunes lorsqu'ils-elles ont choisi la voie professionnelle (en 2019, 64% ont 15 ans ou moins à leur entrée en 2^{de} professionnelle), et que les « années lycées » sont des années au cours desquelles les adolescents et adolescentes voient s'affirmer leur personnalité, leurs aspirations, leurs facultés réflexives et leur capacité à mettre une distance vis-à-vis de ce qui les a conduit·e·s à faire tel ou tel choix d'orientation. **Il est donc capital que l'orientation scolaire soit appréhendée comme un processus continu où le droit d'essayer et de changer d'avis doit être central.**

A cet effet le CESER préconise de :

- Créer des passerelles avec des dispositifs d'accompagnement pour les passages du lycée général et technologique vers le lycée professionnel mais aussi du lycée professionnel vers le lycée général et technologique ou encore de la voie scolaire vers l'apprentissage et l'inverse, afin de permettre et de faciliter le plus possible les réorientations souhaitées ;
- Dans le cadre de la construction de nouveaux lycées ou de la restructuration du bâti des lycées existants, travailler sur la polyvalence des établissements afin d'offrir sur un même lieu des possibilités de formation diversifiées et de passerelles variées ;

⁴ IGAS et IGAENR, *Rapport d'évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers*, Avril 2017.

- Intégrer la problématique du droit aux changements d'orientation, de la fluidité des parcours et des poursuites d'études après le bac professionnel dans l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales en développant notamment une offre de formation élargie à l'échelle de bassins d'éducation et de formation ;
- Favoriser les échanges à l'international des élèves de la voie professionnelle pour ouvrir le champ des possibles ;
- Faciliter les transports (train, covoiturage, cars, bus, permis de conduire, mise à disposition de véhicules, etc.), en particulier pour les jeunes du centre de la Bretagne, dans la perspective des changements d'établissement et dans le même ordre d'idée : développer des internats de qualité et l'offre d'hébergement pour les élèves qui se réorientent loin de chez eux, réfléchir aux possibilités de développer de l'accueil dans des familles, prendre en compte la question du coût (transports, hébergement).

6.3. Eclairer les choix d'orientation des jeunes et des familles, aider les familles à construire le projet d'orientation avec leurs enfants

Les entretiens ayant souligné l'importance des parents et de la famille dans l'orientation après la 3^e, **il est indispensable d'associer les parents à l'information sur les formations et les métiers** et d'accompagner les familles pour qu'elles puissent au mieux aider les jeunes et ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation. Or on note que **l'information sur les métiers ne suffit pas** ; les jeunes et leurs parents ont également besoin d'une information sur les formations, leurs contenus et les possibilités de poursuites d'études. Comme le dit un jeune que nous avons interviewé : « *En fait les informations sur les métiers ça explique les métiers mais pas ce qu'on fait dans les bahuts, il faudrait bien expliquer comment ça marche.* »

On retient aussi que les adolescents et adolescentes ne font pas un usage expert des recherches d'informations sur Internet, que le contact direct avec des professionnels ou d'autres jeunes en formation pèse beaucoup dans les choix, et enfin que très (trop) souvent ils-elles se cantonnent à ce qui existe dans leur entourage proche et à ce qu'ils-elles connaissent par l'intermédiaire du réseau familial.

Les préconisations ci-après pourraient répondre aux besoins que les entretiens ont ainsi mis en évidence :

- Dans le cadre de la Convention entre l'Etat et la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de leurs compétences respectives en matière d'information et d'orientation pour les publics, scolaire, étudiant et apprenti, développer les actions qui permettent aux jeunes des collèges et lycées professionnels d'avoir des contacts directs avec les métiers et les formations (stages, mini-stages en lycées, Journées portes ouvertes, témoignages de pairs et de professionnels, visites d'entreprises, forums, ...) ;
 - Développer à l'attention des enseignants des outils pour animer des séquences de formation destinées aux jeunes de la voie professionnelle à l'utilisation des ressources dédiées à l'orientation sur Internet ;
 - Développer la connaissance des outils existants auprès des établissements scolaires, des Centres d'information et d'orientation (CIO), des associations de parents d'élèves, des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des partenaires du service public IDEO ;
 - Faire des parents une cible de la communication du service public IDEO ;
 - Associer les parents à la vie de l'établissement et aux temps forts de l'orientation dans les lycées professionnels, en s'appuyant notamment sur les associations de parents d'élèves ;
 - Permettre aux CIO, en leur en donnant les moyens, d'assurer un accompagnement individualisé qui puisse avoir une certaine continuité dans le temps (au lieu d'un seul rdv le plus souvent) ;
- Aider à la prise en charge du transport et de l'hébergement afin que les jeunes ne se limitent pas dans leur projet d'orientation à l'offre de formation qui se trouve près de chez eux.

6.4. Développer les compétences des jeunes à s'orienter tout au long de leur parcours dans la voie professionnelle et favoriser les poursuites d'études

Au cours des entretiens et des auditions nous avons noté les faits suivants :

- En entretien, des jeunes regrettaient de ne pas avoir des informations plus larges et plus complètes sur leurs possibilités de poursuites d'études, et certain-e-s en BTS souhaitaient même postuler dans des formations auxquelles leur BTS ne leur donne pas accès, ce qui montre qu'ils-elles étaient mal informé-e-s ;
- Les professeurs en lycées professionnels et les tuteurs et tutrices sont des interlocuteurs importants pour les jeunes mais ils n'ont pas toujours une vision exhaustive des possibilités de formation ;
- L'orientation, qu'elle soit considérée comme « l'émergence progressive d'un projet » ou comme la « construction d'une capacité à s'orienter tout au long de la vie », nécessite non seulement que les jeunes aient accès aux informations sur les métiers et formations, mais aussi qu'ils-elles acquièrent des capacités à s'orienter. La construction de ces capacités demande du temps, de l'autonomie, de la confiance en soi et une appropriation des codes de l'école et du monde professionnel, sans parler des « savoirs de base » (lecture, écriture, compréhension de la langue) ;
- Les poursuites d'études des bachelier-ère-s professionnel-le-s ont encore besoin d'être accompagnées pour se développer.

Les préconisations suivantes viennent en réponse à ces constats :

- Développer à l'attention des professeurs des lycées professionnels, des tuteurs et tutrices, des jeunes et de leurs familles, une information spécifique sur toutes les poursuites d'études possibles après le bac professionnel et après le BTS, détaillant notamment les contenus des formations, les attendus et les conditions d'entrée ;
- Construire des ressources pour aider les professeurs des lycées professionnels dans l'accompagnement du projet de leurs élèves, dès la première année du bac professionnel et au cours de la première année de BTS ;
- Aider à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques de remédiation sur les savoirs de base dans les lycées professionnels, savoirs indispensables pour la réussite des parcours ;
- Développer dans les lycées professionnels un dispositif d'accompagnement (à l'image du dispositif *Karta*) dont le but serait de favoriser les projets collectifs permettant de travailler avec les lycéens et lycéennes sur la confiance en soi, l'estime de soi et les compétences psycho-sociales ;
- Prévoir une démarche spécifique pour les bachelier-ère-s professionnel-le-s dans le cadre du projet de création d'un écosystème régional de l'orientation impliquant les lycées, les universités et les grandes écoles, intitulé BRIO (Bretagne Réussite Information Orientation) ;
- Mettre en place des dispositifs pour mieux accompagner les bachelier-ère-s professionnel-le-s lors de la première année du BTS puisque c'est à ce moment-là que se concentrent leurs difficultés ;
- Améliorer la connaissance par les pouvoirs publics de la réalité des poursuites d'études après le bac professionnel à l'échelle de la région, en analysant avec les établissements les formations qui n'atteignent pas les quotas de bachelier-ère-s professionnel-le-s en BTS pour en comprendre les raisons et lever les freins, et en demandant au GREF Bretagne de suivre l'évolution de leurs effectifs en BTS par apprentissage pour avoir une vision complète des poursuites d'études en BTS des bachelier-ère-s professionnel-le-s ;
- Engager un travail de réflexion sur le repérage des bachelier-ère-s professionnel-le-s dans les licences générales à l'université, afin de leur proposer si nécessaire un accompagnement spécifique sur le modèle du « oui si » et généraliser le diplôme universitaire *Rebond* en sécurisant son financement ;
- Travailler sur l'articulation BTS-Licence professionnelle dans le cadre d'un chantier du CPRDFOP et dans les contrats d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation ;
- Ouvrir au niveau régional, dans le cadre du CPRDFOP et du schéma régional de l'enseignement supérieur et la recherche, un autre chantier sur l'augmentation, l'accueil et l'accompagnement des bachelier-ère-s professionnel-le-s dans les IUT et les EFTS ;

- Travailler l'accompagnement et le suivi des bachelier·ère·s professionnel·le·s dans les IFSI, où leur nombre a fortement augmenté entre 2019 et 2020 et va continuer d'augmenter.

6.5. Elargir les possibilités pour les stages d'observation des élèves de 3^e et les stages des lycéens et lycéennes du bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS

Les entretiens soulignent l'importance du contact direct avec des professionnels, et des stages et des périodes de formation en milieu professionnel. Or ces derniers se déroulent très souvent, faute de mieux, dans l'environnement proche de la famille, sans constituer des occasions d'élargir les perspectives et possibilités pour les jeunes.

Afin d'élargir les possibilités, le CESER propose plusieurs pistes dans le cadre du travail mené actuellement par la Région Bretagne et ses partenaires sur l'offre de stages destinés aux élèves et aux étudiants/étudiantes de la voie professionnelle, voire aux élèves de 3e, accessible à partir de la plateforme Web du service public IDEO :

- Prévoir une entrée spécifique pour les élèves des lycées professionnels dès la page d'accueil du site ;
- Donner une plus grande visibilité à la rubrique « recherche de stages » ;
- Prévoir une réflexion spécifique pour les élèves de bac professionnel et les étudiants/étudiantes de BTS ;
- Accompagner les enseignants et les établissements à l'utilisation de la plateforme IDEO avec leurs élèves ;
- Apporter une attention particulière à l'actualisation des offres de stages sur la plateforme.

6.6. Développer l'implication de tous les acteurs dans les parcours et la formation des jeunes dans le cadre des relations lycées professionnels - milieux professionnels

Les milieux professionnels (entreprises, associations, administrations collectivités, organismes divers) pourraient s'impliquer davantage dans la question des stages des lycéen·ne·s professionnel·le·s. Les préconisations qui suivent vont dans ce sens :

- Inciter les milieux professionnels à venir dans les établissements pour y présenter leurs offres de stages, et travailler avec les équipes éducatives pour anticiper les périodes des formations en milieu professionnel des lycéen·ne·s (les besoins, le calendrier, le contenu) ;
- Réaliser un bilan et une évaluation des actions « Ecole-Entreprise » ainsi que des *Campus des métiers et des qualifications* en termes d'orientation et de parcours post-bac des bachelier·ère·s professionnel·le·s ;
- Dans le cadre des *Campus de métiers et des qualifications* déployer une politique spécifique à destination des élèves de bac professionnel et des étudiants et étudiantes de BTS ;
- Développer la qualité des périodes de formation en milieu professionnel, en accompagnant et en formant les tuteurs et tutrices et en prévoyant des réunions d'échange entre eux-elles et les professeurs, portant sur l'articulation entre la formation au lycée et en milieu professionnel.

6.7. Renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes professionnel·le·s

Estimant que la question des lycées et lycéens et lycéennes professionnel·le·s, avec les enjeux liés aux périodes de formation en milieu professionnel, à la mixité filles-garçons, aux poursuites d'études et à l'élévation du niveau de qualification des jeunes qui entrent sur le marché du travail, mériterait d'être plus présente dans le cadre des instances où se discutent les questions d'emploi et de formation (le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles – CREFOP, les commissions territoriales emploi-formation – CTEF) et dans les contrats d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation, le CESER fait les préconisations suivantes :

- Créer une commission déléguée « lycées professionnels » au sein du CREFOP, rattachée à la commission « formation », pour donner un cadre permanent à ce qui doit être un sujet d'attention et prévoir la prise en compte de la parole des jeunes au sein de cette commission déléguée, en lien avec les commissions de la

vie lycéenne des lycées professionnels et en lien avec le Conseil régional des jeune lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ) ;

- Créer un observatoire de la voie professionnelle qui réaliserait le recueil et la mise en cohérence des données relatives aux parcours dans la voie professionnelle (poursuites d'étude, mixité filles-garçons, insertion professionnelle), qui émanent des différents ministères et réseaux d'enseignement (public/privé/apprentissage). Cet observatoire pourrait aussi produire des études prospectives utiles pour adapter l'offre de formation, notamment dans la perspective de la carte régionale des formations professionnelles initiales ;
- Créer les conditions d'une meilleure articulation entre les différents niveaux d'analyse de la relation emploi-formation, avec la prise en compte de la formation professionnelle initiale.